



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Conseiller Municipal de
Charbonnières-les-Vieilles

Paris, le 12 juin 2018

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Éducation et de la Communication

Membre du Conseil Supérieur des Programmes
de l'Éducation Nationale

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

N.REF.JBM/CB/414

CABINET DU MINISTRE D'ETAT

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les vives inquiétudes suscitées par un projet de réorganisation territoriale de la gendarmerie du Puy-de-Dôme qui verrait, entre autres, la dissolution de la compagnie d'AMBERT.

Ces informations du Général Philippe OTT, communiquées le 24 mai dernier par voie de presse, ont surpris les habitants et les élus locaux, tous attachés à la sécurité publique.

Il apparaît inacceptable que l'État puisse ainsi désengager d'un service public essentiel. C'est pourquoi le maintien de la compagnie de gendarmerie à AMBERT est primordial, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, mission régalienne de l'État.

Vous remerciant à l'avance de l'attention que vous voudrez bien réserver à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre d'Etat, à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Cordialement

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

Monsieur Gérard COLLOMB
Ministre d'Etat
Ministre de l'Intérieur
Place Beauvau
75800 PARIS CEDEX 08



Destinataires :
Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs et Députés
du Puy-de-Dôme

A Clermont-Ferrand, le 6 juin 2018.

Objet : projet de réorganisation territoriale de la gendarmerie du Puy-de-Dôme.

Monsieur le Ministre,
Mesdames, Messieurs les Sénateurs et Députés,

Nous avons été informés par voie de presse le 24 mai dernier, du projet de réorganisation territoriale de la gendarmerie du Puy-de-Dôme, avec, entre autres, la dissolution envisagée de la compagnie d'Ambert, si l'on se réfère aux propos du Général Philippe OTT.

La sécurité des personnes et des biens est une mission régalienne de l'Etat. Sur cette affaire, il est une nouvelle fois question de l'enjeu de la présence territoriale de l'Etat au sein du canton, de la ville, de l'arrondissement et de la Sous-Préfecture d'Ambert (ce qui nous amène également à s'interroger sur la pérennité de celle-ci).

Il nous paraît comme inacceptable que l'Etat puisse ainsi se désengager de ce service public essentiel qu'est la sécurité publique à laquelle habitants et élus locaux sont, à juste droit, très attachés.

Aussi, nous sommes intimement convaincus que votre action collective, en vos qualités respectives et au plus haut niveau de l'Etat, est la seule qui soit pertinente pour le maintien de la compagnie de gendarmerie à Ambert, sous sa formule géographique et organisationnelle actuelle.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous accorderez sur ce dossier, d'une importance capitale pour le canton et l'arrondissement d'Ambert, et nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Sénateurs et Députés, en l'expression de notre considération distinguée.

Les Conseillers départementaux du canton d'Ambert

Valérie PRUNIER

Michel SAUVADE